



LEGAL TEAM MARSEILLE

**FONCTIONNEMENT
ET LIGNES POLITIQUES
2023**

La legal team (LT), c'est quoi ?

On est un petit groupe de personnes essayant de se mobiliser contre la répression et pour soutenir les luttes sociales d'émancipation, anticapitalistes, contre le racisme, le sexisme et les fachos. On fonctionne surtout autour d'un téléphone, qu'il est possible d'appeler pour toute question en lien avec la justice, la police, la répression.

On lutte **contre l'isolement que crée la répression** : on essaie de créer du lien avec des avocatEs, et on collecte de l'argent, pour pouvoir permettre au plus de monde possible de **se défendre face à la justice**. On donne aussi des conseils et des formations, on essaie de tracter avant une probable répression policière, et on suit l'actualité de la répression, on analyse l'évolution des pratiques policières pour adapter nos conseils en fonction.

Pour nous contacter

Le téléphone : 07 53 05 25 30

Le numéro est public et potentiellement sur écoute : on vous conseille donc de privilégier l'application SIGNAL pour tout appel ou message.

Si ce n'est pas possible, on peut s'appeler sans passer par SIGNAL mais bien faire attention aux informations qu'on partage au téléphone. Quoiqu'il en soit, préférer une rencontre en personne dès lors qu'il y a des informations sensibles à disputer !

Le mail : legalteam-marseille@riseup.net

Nous contacter par mail est aussi recommandé pour nous envoyer des informations personnelles, des documents, des photo, vidéos ou des demandes qui ne sont pas urgentes.

Pourquoi ce texte ?

Page 2 / 8

Pour que la solidarité continue et grandisse, on pense que la confiance mutuelle est indispensable ! Du coup on écrit ce texte car on veut être transparentEs vis à vis des gens qui passent par la LT et de celles qui la soutiennent en organisant ou participant à des caisses de soutien. C'est important afin qu'elles sachent à quoi elles contribuent et y voient plus clair dans notre ligne politique.

On aimerait aussi dire qu'on ne veut / peut pas être sur tous les plans de la lutte contre la répression à Marseille, qu'on agit sur plusieurs facettes explicitées ici, mais qu'**il y a plein d'autres trucs à faire sur lesquelles on a peu ou pas forcément d'énergie dispo, et aussi plein de trucs auxquels on ne pense sûrement même pas.**

Si vous avez envie de lancer des dynamiques c'est trop chouette et on est là quand même si vous avez besoin de soutien, de relais, de conseils ou autres!

SOMMAIRE

NOTRE FONCTIONNEMENT

Thune	p.4
Les avocatEs	p.4
à propos de notre recrutement / de l'ouverture du groupe	p.5
Notre rôle quand il y a interpellation (en garde vue et après) ---	p.5

LIGNES POLITIQUES

Le droit au silence	p.7
L'identité	p.7
La signalétique	p.7
La plainte	p.8
Sur le système punitif et Carcéral	p.8



NOTRE FONCTIONNEMENT

Page 3 / 8

Thunes

Solliciter unE avocatE en lien avec la LT pour une garde à vue (GAV), puis un déferrement (c'est-à-dire le fait de passer devant le procureur de la république), puis la défense lors d'une comparution immédiate **revient à 600 - 800€ à peu près.**

À part pour les GAV et le déferrement, il est parfois possible de solliciter l'Aide Juridictionnelle (AJ), que les avocatEs travaillant avec la LT acceptent. Dans les faits, on ne paye donc souvent que la garde-à-vue et le déferrement (entre 350 et 500 euros).

L'argent que l'on récolte lors d'évènements en soutien à la Légal Team sert donc surtout à soutenir les personnes subissant ces procédures, et aussi, à la marge, pour le fonctionnement de notre organisation (tract, matos, etc.).

On a dû dépenser beaucoup en frais de justice depuis le mois de mars 2023 mais on tient le coup grâce à ceux qui organisent des évènements de soutien, **Gros gros gros merci à toustes !!**

Les avocatEs

On est en lien avec des avocatEs plutôt engagéEs (sur des questions de luttes sociales ou antiracistes notamment), mais qui interviennent dans un cadre marchand : nous leur fournissons des « clients » et souvent, les payons (grâce aux soirées de soutien), même si c'est via un tarif discuté. C'est donc un fait que l'argent de la LT alimente le système judiciaire, ce qui est une sorte de « moindre mal » mais pas du tout l'idéal de ce qu'on voudrait politiquement.

Il y a eu depuis le début du mouvement social contre la réforme des retraites quelques retours négatifs sur des postures et des conseils d'avocatEs travaillant avec la LT. Notamment sur l'incitation à parler en GAV pour alléger son dossier, ou encore lors de procès où les défenses étaient individualistes (alors que plusieurs personnes étaient jugées pour des

faits similaires), ce qui a isolé et joué à la défaveur des personnes qui collaient le moins avec cette justice bourgeoise, raciste et méritocrate.

Nous avons donc fait part de ces retours aux avocatEs, et avons essayé de démêler ensemble ce qui relève d'une stratégie d'adaptation à leur réalité (volonté de la personne défendue, personnalité du ou de la juge en présence et de ses réactions aux défenses politiques, etc), et ce qui relève d'automatismes qu'il était important de remettre en cause. Nous espérons ce travail constructif et continuons à collecter tout retour concernant leurs interventions. Page 4 / 8

Ces avocatEs ont été contactéEs progressivement, après que nous les ayons vuEs en audience de comparution immédiate lorsque **leur défense nous semblait ok sur des questions de non dissociations envers d'autres inculpés, non stigmatisante ou/et ne jouant pas le jeu de la justice de classe**. On les a aussi préalablement rencontréEs et on s'est (normalement) assuré qu'on avait une base de ligne politique commune et des pratiques sur lesquelles on s'accordait. Évidemment **c'est pas forcément une garantie que tout va super bien se passer mais ça permet de limiter les dégâts en GAV notamment**.

A propos de l'ouverture du groupe

En ce moment on a eu pas mal de propositions d'aide ou de rejoindre le collectif, c'est très enthousiasmant et on vous remercie pour ça ! Cependant, on communique entre nous des **informations personnelles et sensibles** donc la **confiance** est primordiale dans notre organisation.

C'est pourquoi on préfère prioriser des personnes avec qui on a déjà un lien de confiance. On est conscientEs que ça pose des limites en terme de qui accède au groupe, de rester dans le même cercle de militantEs, mais on n'a pas trop d'autres solutions actuellement pour allier confiance et ouverture ! **Cependant, il est toujours possible de soutenir en diffusant et tractant des textes de la LT et/ou en organisant des soirées de soutien (ou autres !).**

NOTRE RÔLE QUAND IL Y A INTERPELLATION

En cas d'interpellation

Si tu vois une personne se faire interpeller, tu peux lui crier le nom d'unE avocatE de la LT. Ensuite, essaie de trouver des proches de cette personne, pour leur transmettre notre contact. Ils pourront nous communiquer les détails physiques, l'heure/le lieu, nous transmettre des vidéos, etc.

En Garde à Vue (GAV)

Page 5 / 8

Quand une personne est en GAV, nous essayons d'être en lien avec ses proches et de se coordonner avec elleux pour soutenir au mieux la personne enfermée au comico. **On essaie au maximum de lui fournir unE des avocatEs avec qui on bosse** (choisiE en fonction de sa disponibilité) c'est pourquoi nous diffusons des noms à l'avance pour qu'ielle désigne un avocat depuis l'intérieur. Sinon en accord avec les proches on tente de désigner un.e avocat.e depuis l'extérieur.

Notre but c'est aussi de réunir au plus vite les **Garanties de Représentation** (GR, si tu ne sais pas ce que c'est tu peux aller voir sur notre blog) qu'on transmet à l'avocatE et qui servent à éviter une détention provisoire en attendant le procès.

Les avocats n'ont pas accès au dossier à ce stade, **leur intervention consiste donc surtout en du soutien moral, des conseils de précaution (comme garder le silence), et de faire le lien avec l'extérieur**. En cas de violences policières notamment, les avocatEs peuvent être utiles pour documenter et créer un rapport de force favorable à la personne.

On aimerait faire **davantage de prévention** pour que tout le monde soit à l'aise avec ses droits en GAV, préparé à la potentielle pression des flics, etc. **Ça nous rendrait aussi moins dépendantEs** de l'intervention des avocatEs dès le stade de la GAV.

Après la GAV

Lorsqu'une personne ressort avec une date de procès, on essaie de lui proposer de se rencontrer, pour debriefer, la soutenir si des besoins particuliers se font sentir, pour voir quelle défense elle envisage, etc.

On propose aux personnes une aide dans leur préparation de procès, en facilitant le recours à unE avocatE et en les accompagnant aux rdv s'iels le souhaitent. Mais, souvent, nous ne pouvons pas aller plus loin dans l'accompagnement technique/juridique par manque de temps et d'énergie. Pourtant, s'emparer à plusieurs d'un dossier, préparer collectivement sa défense, est un travail super utile et précieux ! C'est pourquoi on soutient vivement toute initiative allant dans ce sens, et un groupe (la défense

collective) s'est justement réuni pendant le printemps dernier dans cet objectif : n'hésitez pas à les contacter, pour un dossier particulier ou pour un partage d'expérience si l'envie se fait de créer votre groupe.

On **soutient** aussi grandement des dynamiques comme **le groupe de soin psychologique et émotionnel post-répression actuellement en création** (SPAAM) qui nous semble essentiel! Tu peux les contacter à l'adresse suivante : spaam13@riseup.net



NOS LIGNES POLITIQUES

Page 6 / 8

Le droit au silence

On pense vraiment qu'il est préférable de garder le silence dans quasiment toutes les situations de garde à vue, parce qu'on peut donner des billes au keufs sans s'en rendre compte, qui se retourneront contre nous ou contre d'autres.

C'est aussi un bon moyen de faire chier les keufs, et d'entraver le plus possible leur travail.

C'est pourquoi on le répète dans nos tracts, en GAV : « **JE N'AI RIEN À DÉCLARER** » .

Et même si parfois les avocatEs vous disent le contraire, rappelez-vous que **c'est vous qui décidez de votre stratégie**. Même quand on pense qu'on ne risque rien et qu'on a tout à gagner à parler, on a parfois des mauvaises surprises.

L'identité

Les pratiques diffèrent selon les endroits où l'on est... comment ça passe une identité imaginaire lors d'un banal contrôle – mais moins bien en gav... comment ne rien déclarer ça passe mieux.... Au vu du contexte marseillais et les retours d'expériences qu'on a localement, ne pas déclarer une identité facile à valider pour les flics entraîne de fortes pressions et des risques importants concernant la détention provisoire. La faille est petite et les enjeux importants.

On peut en garde-à-vue **ne pas donner d'identité, ce n'est pas un délit**, et voir le 2^e jour – si les magistrats sont motivés à poursuivre et laisser les flics bosser pour trouver ton identité plutôt que des éléments à charge contre toi.

Si on y est suffisamment préparéE c'est une stratégie qui peut marcher, **encore mieux collectivement.**

La signalétique

Refuser la signalétique (prise d'empreintes et de photos) et la prise d'ADN c'est s'exposer à des peines de prisons et d'amendes. Néanmoins on préfère conseiller de la refuser, d'autant plus que dans la pratique les peines se réduisent souvent à des amendes.

D'abord pour ne pas faciliter le travail des keufs, parce qu'on est contre l'idée de fichage des individus, et que le fichage se retourne toujours contre nous toustes.

La plainte

Page 7 / 8

Porter plainte, ça peut être soulageant et nécessaire pour certainEs, inenvisageable pour d'autres.

Inonder le parquet de dépôts de plaintes contre les keufs peut être un moyen de les visibiliser et de les prendre plus en compte. Cependant on sait que le parcours de la plainte est difficile. **C'est un parcours violent de plus face à la justice** dans lequel peu de place, de considération et encore moins de soin seront apportés à la personne portant plainte. Cela peut en plus comporter des risques de se retrouver ensuite avec une plainte d'un keuf sur le dos en retour, s'il n'y en a pas déjà.

On laisse bien évidemment le choix aux personnes concernées de savoir si elle veulent porter plainte ou non en essayant de les éclairer sur les options.

On a eu des échos de situations où des personnes se sont senties poussées à porter plainte par des avocatEs intervenant pour la LT : **on est vraiment désoléEs de ce fait qui ne reflète pas du tout de notre volonté.** On communique régulièrement avec les avocatEs et on leur fait part de ces retours.

Sur le système punitif et carcéral

On travaille avec des avocatEs parce qu'on pense que c'est un moyen (pour le moment) nécessaire pour pouvoir permettre à tousTEs de se défendre plus ou moins efficacement face à la justice.

Cependant ça ne veut pas dire qu'on croit en ce système, encore moins qu'on y adhère. Cette justice, on l'a déjà dit, elle est classiste, raciste et punitive.

On essaie juste d'avoir le sort le moins pire possible entre ses mains, et de contribuer à ne pas en foncer d'autres inculpéEs.

Parce que la taule détruit les gens, on est contre le système carcéral, ni pour les militantEs, ni pour quiconque!

(1) cf brochure : petit manuel de défense collective : de la rue au tribunal, par la défense collective Paris-Banlieu